

**ASSEMBLEA DI CORSICA**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**DELIBERATION N° 20/037 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
APPROUVANT LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DE BASTIA, LA COLLECTIVITE DE CORSE, L'ETAT  
ET LE SYNDICAT DE VALORISATION DES DECHETS DE CORSE RELATIVE  
A LA GENERALISATION DU TRI A LA SOURCE DES DECHETS MENAGERS**

**CHI APPROVA A CUNVENZIONE DI PARTENARIATU TRA A CUMUNITA  
D'AGGLUMERAZIONE DI BASTIA, A CULLETTIVITA DI CORSICA, U STATU  
E U SINDICATU DI VALURIZZAZIONE DI I RUMENZULI DI CORSICA IN QUANTU  
A A GENERALIZZAZIONE DI A TRASCELTA A A FONTE DI FRAZI CASANI**

**SEANCE DU 14 FÉVRIER 2020**

L'an deux mille vingt, le quatorze février, l'Assemblée de Corse, convoquée le 30 janvier 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Mattea CASALTA, Vice-Présidente de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Antoine POLI, Pierre POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme Valérie BOZZI à M. Pierre-Jean LUCIANI  
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à Mme Frédérique DENSARI  
Mme Christelle COMBETTE à Mme Santa DUVAL  
M. Jean-Louis DELPOUX à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI  
M. Pierre-José FILIPPETTI à Mme Laura FURIOLI  
M. Michel GIRASCHI à Mme Laura Maria POLI-ANDREANI  
M. Francis GIUDICI à M. Jean-Martin MONDOLONI  
Mme Marie-Anne PIERI à Mme Chantal PEDINIELLI  
Mme Juliette PONZEVERA à Mme Anne-Laure SANTUCCI  
M. Louis POZZO DI BORGO à M. Guy ARMANET  
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Xavier LACOMBE

M. Jean-Guy TALAMONI à M. Petr'Antone TOMASI  
Mme Julia TIBERI à M. Pascal CARLOTTI

**ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

François-Xavier CECCOLI, Stéphanie GRIMALDI

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** la directive (UE) 2018/849 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 modifiant la directive 2000/53/CE relative aux véhicules hors d'usage, la directive 2006/66/CE relative aux piles et accumulateurs ainsi qu'aux déchets de piles et d'accumulateurs, et la directive 2012/19/UE relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques,
- VU** la directive (UE) 2018/850 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 modifiant la directive 1999/31/CE concernant la mise en décharge des déchets,
- VU** la directive (UE) 2018/851 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 modifiant la directive 2008/98/CE relative aux déchets,
- VU** la directive (UE) 2018/852 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 modifiant la directive 94/62/CE relative aux emballages et aux déchets d'emballages,
- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie, et notamment les articles L. 4422-1 et suivants,
- VU** la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,
- VU** la délibération n° 15/205 AC de l'Assemblée de Corse du 17 juillet 2015 arrêtant le Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux, et le rapport environnemental,
- VU** la délibération n° 16/113 AC de l'Assemblée de Corse du 27 mai 2016 approuvant le plan d'action et les préconisations pour une meilleure gestion des déchets,
- VU** la délibération n° 18/406 AC de l'Assemblée de Corse du 26 octobre 2018 approuvant le plan d'actions sur les déchets 2018-2021,
- VU** l'avis n° 2016-13 du Conseil Economique, Social et Culturel de Corse, en date du 24 mai 2016,
- VU** l'avis n° 2018-67 du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du 23 octobre 2018,

**CONSIDERANT** la situation d'urgence liée aux crises récurrentes du stockage des déchets résiduels et le constat d'un retard important de la prévention et de la gestion des déchets en Corse,

**CONSIDERANT** l'objectif fixé par le plan d'action sur les déchets 2018-2021 de parvenir à un taux de tri de 60 % en cinq ans et la nécessité d'adapter les aides aux besoins spécifiques des EPCI dans l'atteinte de cet objectif,

**SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

**APRES** avis de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

**APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

**APRES** avoir accepté de délibérer sur ce rapport à l'unanimité, selon la procédure d'urgence dans des délais abrégés,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

A l'unanimité,

#### **ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** le rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse relatif à la convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération de Bastia, la Collectivité de Corse, l'Etat et le Syndicat de valorisation des déchets de Corse relative à la généralisation du tri à la source des déchets ménagers, ci-annexée.

#### **ARTICLE 2 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer la convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération de Bastia, la Collectivité de Corse, l'Etat et le Syndicat de valorisation des déchets de Corse relative à la généralisation du tri à la source des déchets ménagers.

#### **ARTICLE 3 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 14 février 2020

Le Président de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping loops and a long, sweeping tail that extends downwards and to the right.

Jean-Guy TALAMONI

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

**1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2020**

**REUNION DES 13 ET 14 FÉVRIER 2020**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA, LA  
COLLECTIVITE DE CORSE, L'ETAT ET LE SYNDICAT DE  
VALORISATION DES DECHETS DE CORSE RELATIVE A  
LA GENERALISATION DU TRI A LA SOURCE DES  
DECHETS MENAGERS**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de  
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La situation d'urgence liée aux crises récurrentes du stockage des déchets résiduels et le constat d'un retard important de la prévention et de la gestion des déchets en Corse imposent une action politique forte et partagée par l'ensemble des parties prenantes, associant les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI), la Collectivité de Corse, l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC), l'Etat, l'Agence de l'environnement de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et le Syndicat de valorisation des déchets (SYVADEC).

Le renforcement des actions de prévention, la généralisation du tri à la source et la fixation d'objectifs ambitieux au niveau de chaque EPCI à compétence collecte dans ce domaine sont incontournables pour réduire de façon drastique les déchets ultimes envoyés en Installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND).

L'Assemblée de Corse, par délibération n°18/406 AC du 26 octobre 2018, a approuvé le plan d'actions sur les déchets 2018-2021, qui fixe notamment l'objectif de parvenir à un taux de tri de 60% en cinq ans, ainsi que le projet de convention-cadre Etat, Collectivité de Corse, Syvadec et établissements publics de coopération intercommunale, permettant un pilotage et une coordination permanente, ainsi que la mise en œuvre des moyens techniques et financiers nécessaires à la réalisation des actions correspondantes.

En plus de la convention-cadre, il a été acté que des conventions spécifiques destinées à adapter les aides aux besoins spécifiques de chaque EPCI soient élaborées et signées aux fins de consacrer l'année 2020 comme une année décisive en matière de montée en puissance du tri à la source, en proposant à la CAPA et à la CAB, gros producteurs de déchets, d'assumer un rôle moteur dans la mise en place de ce dispositif.

La présente convention Etat/Collectivité de Corse/Syvadec/Communauté d'Agglomération de Bastia, annexée à ce rapport, s'inscrit dans cette démarche d'ensemble et dans ce dispositif.

### **Le présent rapport a pour but de proposer :**

- L'engagement de la Collectivité de Corse par la signature de la convention Etat/Collectivité de Corse/Syvadec/Communauté d'Agglomération de Bastia, et ainsi :
- Apporter l'ingénierie nécessaire au suivi des projets de la CAB, et notamment à la construction de sa politique de généralisation du tri des déchets à la source ;

- Soutenir, avec l'Etat, les investissements nécessaires et conformes aux engagements de la présente convention ;
- Aider la CAB, avec l'Etat, à la réalisation de son plan d'actions lui permettant de disposer de moyens matériels et humains nécessaires ;
- Co construire avec la Communauté d'agglomération de Bastia les outils de suivi des performances de la politique de généralisation du tri des déchets à la source.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

# **Convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération de Bastia, la Collectivité de Corse, l'Etat et le Syndicat de valorisation des déchets de Corse relative à la généralisation du tri à la source des déchets ménagers**

Vu le Plan d'actions voté par l'Assemblée de Corse le 27 mai 2016, (délibération n° 16/113 AC) et complété par la déclinaison du plan d'actions sur les déchets 2018/2021 du 26 octobre 2018, (délibération n° 18/406 AC) ;

Vu la convention cadre de partenariat entre l'Etat, la Collectivité de Corse, le Syndicat de valorisation des déchets de Corse et la Communauté d'Agglomération de Bastia du 8 juillet 2019 relative à la généralisation du tri des déchets à la source.

Entre :

**L'Etat**, représenté par le Préfet de Corse,

**La Collectivité de Corse (CdC)**, représentée par le Président du Conseil Exécutif de Corse,

**Le Syndicat de valorisation des déchets de Corse (SYVADEC)**, représenté par son Président,

Et

**La Communauté d'Agglomération de Bastia (CAB)**, représentée par son Président,

Il est convenu et arrêté ce qui suit

## **Préambule :**

La situation d'urgence liée aux crises récurrentes du stockage des déchets résiduels et la nécessité de développer la prévention, le tri et le recyclage des déchets en Corse imposent une action politique forte et partagée par l'ensemble des parties prenantes, associant les EPCI, la Collectivité de Corse, l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC), l'Etat, l'ADEME et le SYVADEC.

Avec un taux de tri moyen de 35 % sur l'ensemble de l'île et une moyenne de 230 kg de déchets triés/habitant, dont 80 kg provenant des collectes sélectives, la Corse a désormais rattrapé la moyenne nationale, mais les marges de tri restent très importantes (70 % des OMr pourraient encore être triés et valorisés).

**Déchets organiques** : 26 % des OMr (biodéchets + gaspillage alimentaire) dans les caractérisations 2018, soit environ 39 000 tonnes restant dans les OMr sur la base de 148 000 tonnes d'Omr en 2018.

On en a capté **2 600 tonnes par les collectes sélectives** de biodéchets en 2019 et on estime sur la base des ratios des foyers témoins qu'on en a détourné **3 300 tonnes par le compostage** (50 kg/composteur). Au total, on a donc trié à la source environ **6 000 tonnes sur un gisement de 45 000 tonnes** soit un **taux de captage de 13 % du gisement**.

Ratio de tri par hab :

8 kg par hab Biodéchets / pas de ratio national disponible

**Tri emballages, papier, verre** : ratios de tri par habitant en 2019 :

22 kg par hab Emballages / 18 kg par hab en moyenne nationale 2018

12 kg par hab Papier / 20,5 kg par hab en moyenne nationale 2018

38 kg par hab Verre / 32 kg par hab en moyenne nationale 2018

**Soit 72 kg par hab Tri emb papier verre / 70,5 kg moyenne nationale 2018**

**80 kg par hab Total collectes sélectives yc biodéchets**

**151 kg par hab Valorisables de recycleries**

**Soit au total ratio de tri de 231 kg par hab.**



Le renforcement des actions de prévention, la généralisation du tri à la source et la fixation d'objectifs ambitieux au niveau de chaque EPCI à compétence collective dans ce domaine sont incontournables pour réduire de façon drastique les déchets ultimes envoyés en ISDND.

### **Rappel des objectifs du plan d'action sur les déchets 2018-2021**

Axes stratégiques :

- Tri à la source des déchets ;
- Création de centres « multifonctions » ;
- Ouverture de nouveaux centres de stockage de déchets ultimes ;
- Déchets, nouvelle ressource économique ;
- La maîtrise publique de la gestion des déchets.

**Objectif chiffré du plan** : parvenir à un **taux de tri de 60%** en cinq ans.

### **Performances de tri de la CAB pour l'année 2018 (Caractérisation OM SYVADEC 2018) :**

Performances globales Déchets Ménagers et assimilés (DMA) : 40 % de tri

- **Taux de collecte sélective / DMA : 11 %**
- Taux de valorisables déchèterie / DMA : 34%
- **Déchets résiduels : 56 % (353 kg/hab résiduels)**
- Performances de la collecte sélective 2019 : 66 kg/hab./an

<b>66 kg/hab</b>	<b>Collectes sélectives dont :</b>
13 kg/hab	biodéchets
17 kg/hab	emballages
14 kg/hab	papier
22 kg/hab	verre
<b>211 kg/hab</b>	<b>Valorisables de recyclerie</b>
<b>278 kg/hab</b>	<b>ratio de tri total par hab</b>

**Gaspillage alimentaire :**

- **6% des ordures ménagères résiduelles.**

### **Actions en cours au sein du service public de gestion des déchets de la CAB :**

Dès 2015, avec le soutien de l'ADEME dans le cadre de son programme ZDZG (Zéro Gaspillage Zéro Déchets), la CAB a adopté un plan de gestion des déchets basé sur la réalisation de 4 grands objectifs :

- La réduction des tonnages à enfouir ;
- L'intensification du recyclage des déchets valorisables ;
- L'amélioration des conditions de travail des agents et la qualité de service rendu aux usagers ;
- La maîtrise des coûts.

Après avoir restructuré les services, modernisé ses installations et ses matériels, complété le déploiement du tri sélectif en apports volontaires et mis en place la redevance spéciale pour les gros producteurs, la CAB a commencé, en 2017, à déployer la collecte au porte à porte des habitats individuels et pour les flux :

- Biodéchets ;
- Emballages légers ;
- OMr.

Elle a dans un premier temps testé ce nouveau dispositif sur la commune de Furiani, puis étendu la mesure à tout l'habitat individuel du territoire en 2019 avec des résultats probants :

Performance de collecte sélective sur la CAB	2017 avant mise en œuvre collecte au porte à porte sur habitats individuels	2018 suite au test de mise en œuvre collecte au porte à porte sur Furiani	2019 suite à la généralisation de la collecte au porte à porte sur l'ensemble des communes de la CAB
Emballages légers	481 T Soit 8.3 kg/hab./an	689 T 11.9 kg/hab./an	992 T Soit 17.1 kg/hab./an
Biodéchets	67 T Soit 1.2 kg/hab./an	327 T Soit 5.6 kg/hab./an	783 T Soit 13.5 kg/hab./an
Papiers	808 T Soit 13.9 kg/hab./an	809 T Soit 13.9 kg/hab./an	806 T Soit 13.9 kg/hab./an
Verre	1 087 T Soit 18.7 kg/hab./an	1 202 T Soit 20.7 kg/hab./an	1 284 T Soit 22.1 kg/hab./an
OMr	20 658 T Soit 356.2 kg/hab./an	19 403 T Soit 334.5 kg/hab./an	18 643 T Soit 321 kg/hab./an

**L'ensemble de ces mesures a permis de développer le recyclage en plaçant la CAB parmi les meilleurs trieurs de l'île et de réduire l'enfouissement de 20% soit l'équivalent de 5000 tonnes par an.**

### **Article 1. Objectif de la convention :**

Mettre en application des engagements de la convention cadre de partenariat entre l'Etat, la CDC, le Syvadec la CAB et les EPCI en vue de la mise en œuvre opérationnelle de la généralisation des actions de prévention et du tri des déchets à la source.

Permettre à la Communauté d'Agglomération de Bastia de contribuer pleinement à l'atteinte des objectifs du plan déchets 2018-2021, notamment par :

- La prévention et la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- La généralisation du tri à la source des déchets ;
- La mise en œuvre de nouvelles installations :
  - o Centre de tri « multifonctions » ;
  - o Plateformes de compostages ;
  - o Déchèteries.
- La mise en œuvre d'une communication/sensibilisation adaptée ;
- La maîtrise des coûts de service et la mise en œuvre de la tarification incitative ;
- L'accompagnement financier effectif de la collectivité

### **Article 2. Engagements des partenaires :**

#### **Pour la Communauté d'Agglomération de Bastia :**

1. Mettre en œuvre les actions préalables à la généralisation du tri.
  - a. Engager un plan d'actions de collecte immédiat basé sur la sélection d'une typologie d'usagers définis et quantifiés au préalable.
  - b. Identification, quantification et validation des cibles proposées (Communes, nombre de foyers et populations, gérants, syndics, bailleurs, administrations de tutelle, organisations professionnelles)
2. Généraliser les collectes en porte à porte sur les secteurs collectifs.
  - a. Acquérir et installer les équipements collectifs de tri sélectif
  - b. Réorganiser et étendre les collectes sélectives
  - c. Renforcer les effectifs de communication et de gestion
3. Etudier la mise en place de la tarification incitative.
4. Identifier les terrains nécessaires à la réalisation des infrastructures et tri et de gestion indispensables pour accompagner la montée en puissance du tri à la source : 2 recycleries complémentaires (1 zone nord et 1 zone sud de la CAB), au moins 1 bio plateforme de

compostage, 1 centre de regroupement du tri (zone nord), des éco-points et terrains de stationnement de la recyclerie mobile.

5. Mettre en place un comité de pilotage (en y intégrant l'OEC) qui se réunira à chacune des étapes clés de la construction et de la mise en œuvre de la politique de généralisation du tri des déchets à la source de la CAB.
6. Mettre en place une comptabilité analytique par secteur de collecte et par flux s'appuyant sur la démarche coût
7. Co construire avec l'OEC un outil de suivi des performances de la politique généralisation du tri des déchets à la source. Saisir et partager les données avec une fréquence mensuelle.
8. Elaborer et présenter, à l'ensemble des partenaires de la convention cadre (Etat, Collectivité de Corse, SYVADEC) un rapport annuel d'avancement des objectifs et résultats obtenus avec une mise en perspective pour l'année suivante.
9. Adapter le calendrier de déploiement du tri sélectif à porte eu relations avec les moyens financiers effectivement mobilisés par les partenaires tant en investissement qu'en fonctionnement. L'accélération du dispositif étant étroitement subordonnée à l'augmentation des moyens dont dispose l'établissement public. Les outils de suivi des performances et de pilotage intégreront un volet financier qui permettra de veiller à ce que les objectifs réalisés soient en phase avec les nouveaux moyens (humains et matériels) déployés.

#### **Pour le SYVADEC :**

1. Définir en lien avec la CAB les besoins en infrastructures indispensables à la montée en puissance du tri à la source, et réaliser les infrastructures sur les terrains proposés par la CAB. Mettre en œuvre un service complémentaire de recyclerie mobile dès 2020.
2. Accompagner la CAB, dans le cadre du plan biodéchets 2023, dans sa planification de tri à la source des biodéchets, et mettre en œuvre les solutions de valorisation correspondant aux objectifs de détournement à la source (plan compostage : distribution de composteurs individuels et implantation de plateformes de proximité) et de collectes sélectives des biodéchets (réalisation des bio plateformes de compostage).
3. Suivre, valider et diffuser de façon réactive (m+2), en lien avec la CAB, les données relatives à de chaque type de déchet collecté et calculer les indicateurs et ratios de performance du tri. Réaliser chaque année une campagne de caractérisation des OMr, et calculer les taux de captage des collectes sélectives et le taux de tri à la source des biodéchets.
4. Accompagner la politique volontariste de prévention et de tri de la CAB par des actions de sensibilisation des scolaires (programme EcoScola auprès des écoles, collèges et lycées) et en mettant à disposition de la CAB des supports personnalisables de communication lors des campagnes régionales sur le compostage, le tri et les recycleries.

#### **Pour la Collectivité de Corse :**

1. Apporter l'ingénierie nécessaire au suivi des projets de la CAB, et notamment à la construction de sa politique de généralisation du tri des déchets à la source ;
2. Soutenir, avec l'Etat, les investissements nécessaires et conformes aux engagements de la présente convention ;
3. Aider la CAB, avec l'Etat, à la réalisation de son plan d'actions et de moyens en lui permettant de disposer de personnel compétent ;

4. Co construire avec la Communauté d'agglomération de Bastia les outils de suivi des performances de la politique de généralisation du tri des déchets à la source.

**Pour l'Etat :**

1. Dans le domaine des déchets l'Etat intervient principalement sur les autorisations administratives liées aux installations et peut apporter un soutien financier aux équipements et infrastructures par des fonds de droit commun (DETR, DSIL) comme des aides à l'investissement spécifiques tel le PEI.
2. Des crédits de l'ADEME sont mobilisables dans le cadre de son dispositif dérogatoire spécifique à la Corse pour l'année 2020 au titre du CPER 2015-2020 en partenariat avec la CDC / OEC (détails en annexe 2).

L'ADEME peut aussi assurer :

- a. La conduite de formations et l'accompagnement de la CAB notamment dans la connaissance des coûts de la gestion des déchets (démarche compta coût).
- b. L'aide à la décision : études préalables aux investissements, études d'optimisation du service public de gestion des déchets, assistance à la maîtrise d'ouvrage.
- c. L'aide à l'investissement :
  - i. Prévention/réduction des déchets ;
  - ii. Tarification incitative des déchets : étude préalable, investissements et aide forfaitaire jusqu'à 9,6 €/hab dans le cadre d'un appel à projets ;
  - iii. Valorisation organique des biodéchets ;
  - iv. Collectes séparatives pour valorisation matière, organique ou énergétique ;
  - v. Équipements liés à la préparation et à la valorisation matière, organique ou énergétique ;
  - vi. Actions de communication liées à une opération d'investissement
- d. L'aide au changement de comportement :
  - i. Aides aux actions de communication, de formation et d'animation,
  - ii. Aides aux programmes d'actions des relais et notamment le financement d'un poste de chargé de mission déchets et économie circulaire (non fonctionnaire) sur une durée de 3 ans.

**Article 3. Durée de la convention et suivi :**

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de la date de signature figurant ci-dessous.

Fait le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

**Le Préfet de Corse,**

**Le Président du Conseil exécutif de  
Corse,**

**M. Franck ROBINE**

**M. Gilles SIMEONI**

**Le Président du Syndicat de  
Valorisation des déchets de  
Corse,**

**M. François TATTI**

**Le Président de la Communauté  
d'Agglomération de Bastia**

**François TATTI**

## **ANNEXE 1 PLAN D' ACTIONS ET DE MOYENS de la CAB**

### **OBJECTIFS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

1. Améliorer et renforcer les dispositifs de tri existants sur son territoire depuis 2017 dont le porte à porte qui donne satisfaction tant qualitativement que quantitativement.
2. Déployer les nouveaux services (dont les outils de pré-collectes, de collectes, de traitement de proximité et communications) facilitant l'accès au tri de l'ensemble de la population et permettant une réduction rapide et importante des déchets à enfouir.

Un plan global d'actions s'appuyant sur des moyens nouveaux et supplémentaires permettra d'atteindre ces objectifs, de les suivre au fil de l'accompagnement conventionnel grâce à des outils de pilotages adaptés et de faire évoluer les organisations actuelles de collecte.

### **PLAN DE COMMUNICATION GENERALISEE DE DEPLOIEMENT DU TRI**

1. Elaborer un plan de communication sur les 3 années de contractualisation et en assurer la diffusion par tous les supports disponibles (internet, réseaux sociaux, médias conventionnels, porte à porte).
2. Promouvoir les actions du plan via des manifestations de proximité et la création de nouveaux supports de communication (réunions publiques, semaines thématiques, évènementiels locaux et grandes surfaces).
3. Renforcer la prévention, la réduction des déchets et l'information auprès de populations cibles (usagers témoins, référents administrations, chambres professionnelles, milieux scolaires, économie sociale et solidaire, milieux associatifs).

*Objectif : Disposer d'une force de communication spécifique et générale qui permet de garantir des actions continues et rémanentes sur la durée de la contractualisation.*

Moyens nécessaires : Un responsable de communication spécialisé, un ambassadeur de tri et de communication. Les moyens et outils afférents au déploiement de la mission sont à prendre en compte.

Estimation des coûts : Masse salariale : 95 k€ par an. Matériels : 20 k€ par an en fonctionnement et 50 k€ en investissements.

Recrutement et formation : 2020.

Planning : Elaboration du plan sous 3 mois après recrutements. Diffusion du plan et de ses actions sur 3 ans.

## **PLAN DE DEPLOIEMENT DES COLLECTES DES DECHETS RECYCLABLES**

### **Actions immédiates d'amélioration de l'existant**

1. Améliorer les performances sur l'habitat individuel déjà équipé et accompagner les foyers à l'utilisation du service (communication de proximité, extension des consignes de tri, distribution de sacs compostables, sensibilisation en porte à porte, récupération des données issues des collectes, gestion différenciée des refus de collecte).
2. Inciter l'habitat individuel équipé à renforcer le traitement des déchets organiques et en particulier des végétaux par l'utilisation de composteur individuel. Travail collaboratif de repérage et de sensibilisation en lien avec le SYVADEC.
3. Structurer et vérifier les actions complémentaires d'incitation au tri pour les autres flux (facilitation des gestes de tri (multi-matériaux), solutions d'outils e-connectés et actions marketing, dynamisation des apports en déchetterie (fixe ou mobiles).

*Objectif : Fidéliser les usagers acteurs et convaincre les réticents.*

Moyens nécessaires : Recrutement de trois ambassadeurs de tri en relation permanente avec les communes et ses usagers ainsi que d'un encadrant intermédiaire pour l'organisation, la planification du travail, la gestion des données et la collaboration avec le service de la collecte. Les moyens et outils nécessaires à la bonne exécution de la mission sont à prendre en compte.

Estimation des coûts : Masse salariale : 165 k€ par an. Matériels : 30 k€ par an en fonctionnement et 50 k€ en investissement.

Recrutement : 2020.

Planning : Déploiement et formation des agents en 2020.

### **Actions préalables à la généralisation du tri au reste du territoire**

1. Engager un plan d'actions de collecte immédiat basé sur la sélection d'une typologie d'usagers définis et quantifiés au préalable. La dotation se fera à partir des outils de pré-collectes disponibles et utilisés dans le cadre du projet de porte à porte.
2. Identification, quantification et validation des cibles proposées (Communes, nombre de foyers et populations, gérants, syndics, bailleurs, administrations de tutelle, organisations professionnelles), dont :
  - Habitat collectif de petites tailles (<30 logements)
  - Habitat collectif de tailles moyennes, (<100 logements)
  - Habitat collectif de grandes tailles (>100 logements).
  - Administrations d'Etat, régionales, communales.
  - Professionnels (des zones d'activités, des grandes surfaces, des commerces de proximité et des secteurs touristiques).
  - L'habitat mixte (particuliers/commerçants) de l'hyper centre-ville.

*Objectifs : Définir un échantillonnage exhaustif et représentatif, organiser et déployer des moyens matériels connus par le service, cibler les actions prioritairement sur les bio-déchets, mais aussi les autres flux emballages, cartons, verre et papiers.*

3. Mettre en œuvre des collectes différenciés et supplémentaires permettant un service conséquent et ayant des performances rapides.

*Objectifs : Définir la consistance des nouveaux services (jours et fréquence de collecte par flux, sens des tournées, quantification du travail de collecte, impacts sur les services actuels).*

*Ajuster facilement le service notamment en termes de pré-collecte associée dès identification de l'amélioration par le terrain. Intégration des outils complémentaires détenus par la collectivité comme les semi-enterrés.*

*Individualiser les producteurs pour mieux suivre les indicateurs de pilotage.*

Moyens nécessaires : A définir selon l'ampleur du déploiement. Proposition de quatre personnes pour suivre l'étude préalable et les déploiements de la communication et des conteneurs. Un binôme chargé de l'étude et de la surveillance des collectes. Les moyens et outils nécessaires à la mission sont à prévoir.

Estimation des coûts : Masse salariale : 260 k€ par an. Matériels : 30 k€ par an en fonctionnement et 60 k€ en investissements

Recrutement : 2020.

Des moyens en personnels de collecte et en véhicules supplémentaires à hauteur estimée de 6 ETP pour un coût d'exploitation de 210 k€ de masse salariale et de 70 k€ pour les consommables des véhicules.

Planning : Etude et identification de l'expérimentation et démarrage des collectes sous 6 mois après les recrutements.

4. Maitrise foncière pour exutoires de traitement ou de rupture de charge de proximité

Partenariat collaboratif avec nos partenaires pour la recherche, l'identification foncière, la pré-faisabilité technique de sites en vue de faciliter le traitement de proximité des déchets recyclables.

5. Gestion informatisée, consolidation des données de collectes et amélioration continue.

*Objectifs : Analyser, en continu, les résultats opérationnels du scénario déployé par l'utilisation d'outils numériques fiables à haute valeur ajoutée (repérage GPS et données en temps réel), mettre en œuvre les ajustements nécessaires en termes de pré-collectes, collectes ou évolution du traitement et rendre la modélisation généralisable sur tout le territoire.*

Moyens matériels nécessaires : Acquisition des systèmes d'informatique embarquée sur les véhicules dédiés pour un suivi fiabilisé et une traçabilité des collectes.

Estimation des coûts : 500 k€ d'investissements pour l'ensemble du parc.



Moyens humains nécessaires : 1 agent en charge du déploiement et de l'exploitation de l'informatique embarquée.

Estimation des coûts : Masse salariale : 60 k€ par an. Matériels : 10 k€ par an en fonctionnement et 30 k€ en investissements.

Recrutement : 2020.

Planning : Sourcing et appropriation technique de la problématique en 2020. Acquisition et déploiement 2021, lissage des équipements sur 3 ans.

6. Simulation d'une politique de tarification incitative en lien avec l'évolution des comportements des populations.

Pilotage d'une étude de faisabilité permettant de déterminer les scénarii d'une tarification incitative.

Proposition de mise en place d'une « année blanche » de facturation pour tous les usagers volontaires à l'expérimentation :

- Soit, dans le cadre de la redevance spéciale (simulation avec / sans tri) pour laquelle la CAB a déjà délibéré,
- Soit, dans le cadre d'une TEOM I (base de données fiscales, flux concernés, réflexion sur le niveau d'incitation (partie fixe et variable) qui pourrait être expérimentée grâce au plan engagé.

*Objectif : Simuler les écarts entre les coûts opérationnels réels et les recettes perçues dans le cadre de l'expérimentation.*

Moyens nécessaires : Un agent en charge du pilotage de l'étude et de la gestion du budget annexe nécessaire au fonctionnement du futur service.

Estimation des coûts : Masse salariale : 35 k€ par an. Matériels : 10 k€ par an en fonctionnement et 10 k€ en investissements. Budget études : 50 k€. Budget logiciel adapté : 50 k€.

7. Consolidation des tests et généralisation des dispositifs de l'expérimentation.

Modélisation des résultats et des performances atteintes.

Validation finale des choix techniques et financiers par les élus.

Impacts de ces choix sur les organisations existantes, modifications des organisations du service après prise en compte des évolutions des conditions de travail des personnels (adaptation du temps de travail, définition des nouvelles tournées et fréquences de collecte, intégration des recommandations professionnelles dont gestion de la pénibilité, évolution des locaux sociaux et de la flotte de véhicules...).

Lancement des marchés éventuels et ajustement des besoins matériels et humains.

Moyens nécessaires : Mise à niveau du parc de véhicules selon les choix retenus.

Matériels : 400 k€ en investissements.

Besoins de pré-collectes complémentaires (bacs, semi-enterrés, autres produits....).  
Matériels : 300 k€.

Planning : Validation fin 2021 - déploiement 2022.

8. Optimisation des systèmes en place.

Recherches des outils techniques et financiers d'amélioration du service public.

9. Synthèse des moyens nécessaires au plan d'actions.

Thématiques des actions du plan	Moyens humains					Moyens matériels et études	
	Nombre d'agents d'encadrement	Nombre d'agents d'exécution	Estimation des salaires annuels en k€	Estimation des coûts de fonctionnement annuel en k€	Estimation des coûts d'exploitation de collecte supplémentaire en k€	Estimation des investissements et des études à prévoir sur 3 ans en k€	
Communication	1	1	95	20		50	
Amélioration de l'existant	1	3	165	30		50	
Généralisation du tri	2	4	260	30	280	60	
Informatisation des données	1		60	10		530	
Modélisation financière		1	35	10		110	dont 50 k€ d'études
Déploiement collectes						700	
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>9</b>	<b>615</b>	<b>100</b>	<b>280</b>	<b>1 500</b>	

## Annexe 2 - Financements portés par le SYVADEC



Convention de partenariat entre et l'Etat, la Collectivité de Corse, le Syndicat de valorisation des déchets de Corse et la Communauté d'Agglomération de Bastia relative à la généralisation du tri à la source des déchets ménagers

### Annexe financière globale des mesures portées par le SYVADEC

Mesure	Objet de la demande de subvention	Coût total	Montant sub. Ademe / OEC
1. Réaliser les infrastructures indispensables à la montée en puissance du tri à la source	Recyclerie principale CAPA	3 490 200 €	2 443 140 €
	Recyclerie secondaire	1 745 900 €	1 222 130 €
	Bio plateforme de compostage	1 629 450 €	1 303 560 €
2. Généralisation du tri à la source des biodéchets : compostage	Etude Plan biodéchet 2023 - partie CAPA	15 000 €	12 000 €
	Composteurs individuels et collectifs	261 623 €	209 298 €
	Animateur compostage et référents plateformes partagées	215 000 €	180 000 €
3. Caractérisation et suivi des données	Budget et demandes d'aides régionales		
4. Sensibilisation des scolaires et campagnes de communication	Budget et demandes d'aides régionales		
<b>Total</b>		<b>7 357 173 €</b>	<b>5 370 128 €</b>

Annexe 3– Aides ADEME CPER 2020

Opérations	Projets financés	ADEME				OEC				CPER			
		Méthode calcul aide	Plafond Assiette	Valeur du forfait ou Valeur des taux d'aide maxi		Méthode calcul aide	Plafond Assiette	Valeur du forfait ou Valeur des taux d'aide maxi		Méthode calcul aide	Plafond Assiette	Valeur du forfait ou Valeur des taux d'aide maxi	
				Activités économiques*	Activités non économiques			Activités économiques*	Activités non économiques			Activités économiques	Activités non économiques
Aides à la décision Maîtrise d'œuvre	Etudes Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Maîtrise d'œuvre	Taux	100 K€	Selon statut entreprise	70%	Taux	100 K€	Selon statut entreprises	70%	Taux	100 K€	Selon statut entreprises	70%
Communication	Communication liée à une opération d'investissement	Taux	10% du montant des investissements éligibles	10%	10%	Taux	10% du montant des investissements éligibles	10%	10%	Taux	10% du montant des investissements	10%	10%
Prévention	Technologies de réduction à la source des déchets	Taux	1 M€	Selon statut entreprises	60%	Taux	1 M€	Selon statut entreprises	60%	Taux	1 M€	Selon statut entreprises maxi 60%	80%
	Equipements de prévention												
	Opérations de promotion du compostage domestique	Taux	0,5 M€	NC	50%	Taux	0,5 M€	NC	50%	Taux	0,5 M€	NC	80%
	Gestion de proximité des déchets organiques (hors compostage domestique individuel des particuliers)	Taux	1 M€	Selon statut entreprises	60%	Taux	1 M€	Selon statut entreprises	60%	Taux	1 M€	Selon statut entreprises maxi 60%	80%
	Ressourceries-recycleries, activités de réemploi												
Investissement pour la mise en œuvre de la tanification incitative en habitat collectif et	Forfait	1 M€	NC	6,6 €/habitant. Plafond d'aide 1 M€/opération. Si AAP 9,6 €/hab. Plafond d'aide 4,5 M€/opération	Forfait	1 M€	NC	6,6 € par habitant	Forfait	1 M€	NC	6,6 €/habitant. Plafond d'aide 1 M€/opération. Si AAP 9,6 €/hab. Plafond d'aide 4,5 M€/opération	
Investissements liés à la collecte pour valorisation	Collecte séparative de bio déchets	Taux	5 M€	NC	50%	Taux	5 M€	NC	70%	Taux	5 M€	NC	70%
	Autre collecte séparative. Plafond d'aide pour les aménagements aériens : 2 000 € Plafond d'aide pour les aménagements enterrés : 6 000 € Obligation de différencier les coûts des conteneurs et des aménagements	Taux	1 M€	NC	70%	Taux	1 M€	NC	70%	Taux	1 M€	NC	70%
	Rénovation complète de déchèterie avec obligation de récupération de nouveaux flux et conformité à la grille ADEME	Taux	0,8M€	NC	30%	Taux	0,8M€	NC	60%	Taux	0,8M€	NC	60%
	Création de déchèterie dédiée aux déchets des professionnels	Taux	3M€	30%	30%	Taux	3M€	30%	60%	Taux	3M€	Selon statut entreprises maxi 60%	60%
Investissements liés à la préparation à la valorisation	Centre de tri et de surtri : DMA, DAE	Taux	10 M€	30%	30%	Taux	10 M€	30%	60%	Taux	10 M€	30%	60%
	Centre de tri et de surtri : BTP	Taux	10 M€	30%	NC	Taux	10 M€	30%	NC	Taux	10 M€	30%	NC
	Préparation des bio déchets de gros producteurs (mise en place du tri, désempilage)	Taux	10 M€	30%	NC	Taux	10 M€	30%	NC	Taux	10 M€	Selon statut entreprises maxi 60%	NC
Investissements liés à la valorisation	Unité de recyclage	Taux	10 M€	30%	NC	Taux	10 M€	30%	NC	Taux	10 M€	Selon statut entreprises maxi 60%	NC
	Valorisation organique (compostage dont équipement d'hygiénisation)	Taux	10 M€	30%	30%	Taux	10 M€	30%	60%	Taux	10 M€	Selon statut entreprises maxi 60%	60%
	Méthanisation**	Taux	10 M€	30%	NC	Taux	10 M€	30%	NC	Taux	10 M€	Selon statut entreprises maxi 60%	NC
	Valorisation de digestats	Taux	10 M€	30%	30%	Taux	10 M€	30%	60%	Taux	10 M€	Selon statut entreprises maxi 60%	60%

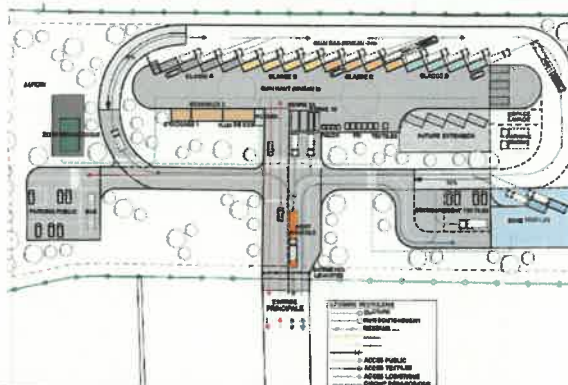
**Annexe financière globale des mesures portées par le SYVADEC**

Mesure	Objet de la demande de subvention	Coût total	Montant sub. Ademe / OEC
1. Réaliser les infrastructures indispensables à la montée en puissance du tri à la source	Recyclerie principale Sud CAB	3 389 750 €	2 372 825 €
	Recyclerie Nord CAB + centre de regroupement du tri + bio plateforme de compostage	3 579 425 €	2 505 598 €
2. Généralisation du tri à la source des biodéchets : compostage	Etude Plan biodéchet 2023 - partie CAB	15 000 €	10 500 €
	Composteurs individuels et collectifs	219 956 €	175 965 €
	Animateur compostage et référents plateformes partagées	186 485 €	180 000 €
3. Caractérisation et suivi des données	Budget et demandes d'aides régionales		
4. Sensibilisation des scolaires et campagnes de communication	Budget et demandes d'aides régionales		
Total		7 390 616 €	5 244 887 €

**Annexe financière - Fiche synoptique 1**

**Nature de l'infrastructure :** recyclerie principale « gros volume »  
**Usages :** apports particuliers et services public des encombrants  
**Conception :** critères HQE et intégration paysagère  
**Chalandise principale :** Bastia (Sud), Furiani / **Chalandise secondaire :** autres communes CAB

**Exemple esquisse :**



**Nature des travaux et équipements (non exhaustif) :**

- Les bâtiments (locaux agent et techniques),
- Voiries (accès particuliers, professionnels, parking, zones d'attente, rotation bennes...),
- Dispositif de collecte et le traitement des eaux de voirie,
- Traitement des eaux usées,
- Desserte et réalisation des réseaux (téléphone, eau, électricité)
- Génie civil (quais),
- Aménagements/Equipements : signalétiques, clôtures, portails, espaces verts, éclairage...
- Dispositif de pesées (pont bascule) / Contrôle d'accès (barrières, badges) / Vidéosurveillance.

**Estimation financière**

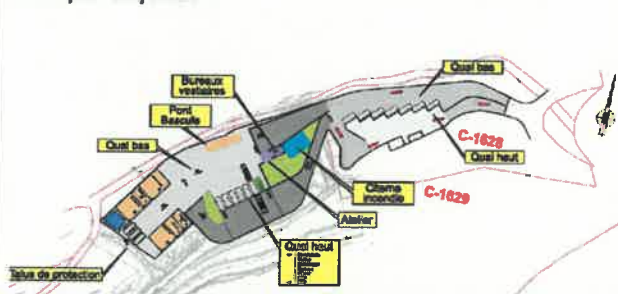
Montant estimatif (niveau enveloppe prévisionnelle)	
<b>1. Charges foncières (notaire, acquisition, taxe d'urbanisme)</b>	<i>Non chiffré</i>
<b>2. Coûts d'études et de conception (études préabales, diagnostics, Moe, SPS, CT...)</b>	280 000 €
<b>3. Coût de réalisation (Moe, OPC, constructions, assurances...)</b>	2 749 750 €
<b>4. Voirie - Réseaux (concessionnaires)</b>	30 000 €
<b>5. Provisions (aléas, tolérances, actualisations des prix)</b>	210 000 €
<b>6. Engins d'exploitation</b>	120 000 €
<b>7. Frais financiers</b>	<i>Non chiffré</i>
<b>Montant total estimé CTO (Coût Total Opération)</b>	<b>3 389 750 €</b>

**Avertissement** - Le montant de l'opération est conditionné par différents postes ne pouvant pas être estimés à ce stade : prix d'achat du terrain (cas échéant) conditions d'accès, dessertes en réseaux, contexte géologique, topographie, surface du terrain ou encore du niveau d'équipement retenu dans le programme (niveau d'intégration paysagère, zone de réemploi, circuit de visite pédagogique...).

**Annexe financière - Fiche synoptique 2**

**Nature de l'infrastructure :** site regroupant une recyclerie, une rupture de charge pour le tri et une plateforme de compostage de biodéchets de proximité  
**Usages :** apports particuliers (recyclerie) et services de collecte des services de la CAB (biodéchet et collecte sélective)  
**Conception :** maîtrise des nuisances et intégration paysagère  
**Chalandise principale :** Ville di Pietrabugno, San Martino di Lota et Santa Maria di Lota

**Exemple esquisse :**



**Exemple de compostage couvert**

**Nature de travaux et équipements (non exhaustif) :**

- Recyclerie « péri urbaine » quai haut/quai bas (8 à 10 bennes) ;
- Rupture de charge (quai de transfert) pour les collectes sélectives (tri, emballages, papiers) sous alvéoles ;
- Plateforme de compostage des biodéchets collectés séparément (aération forcée, traitement d'air bio filtre, casiers couverts) ;
- Infrastructures et équipements mutualisés : bâtiments (locaux agent et technique), contrôle d'accès, dispositif de pesées, contrôle des accès, desserte et réalisation des réseaux (téléphone, eau, électricité), chargeuse
- Voiries (accès particuliers, parking, zones d'attente, rotation bennes...),
- Dispositif de collecte et le traitement des eaux de voirie,
- Traitement des eaux usées,
- Génie civil (quais),
- Couvertures fixes et montage
- Aménagements/Equipements : signalétiques, clôtures, portails, espaces verts, éclairage...

**Estimation financière**

Montant estimatif (niveau enveloppe prévisionnelle)	
<b>1. Charges foncières (notaire, acquisition, taxe d'urbanisme)</b>	Non chiffré
<b>2. Coûts d'études et de conception (études préabales, diagnostics, Moe, SPS, CT...)</b>	292 300 €
<b>3. Coût de réalisation (Moe, OPC, constructions, assurances...)</b>	2 914 525 €
<b>4. Voirie - Réseaux (concessionnaires)</b>	30 000 €
<b>5. Provisions (aléas, tolérances, actualisations des prix)</b>	222 600 €
<b>6. Engins d'exploitation</b>	120 000 €
<b>7. Frais financiers</b>	Non chiffré
<b>Montant total estimé CTO (Coût Total Opération)</b>	<b>3 579 425 €</b>

**Avertissement** - Le montant de l'opération est conditionné par différents postes ne pouvant pas être estimés à ce stade : prix d'achat du terrain (cas échéant) conditions d'accès, dessertes en réseaux, contexte géologique, topographie, surface du terrain.

**Annexe financière - Fiche synoptique 3**

**Nature du projet :** équipement du territoire en composteurs individuels et collectifs  
**Objectif stratégique :** généralisation du tri à la source des biodéchets  
**Objectif de la mesure :** équiper 50 % de la population en composteurs individuels ou partagés

**Précautions :** Le % de population à équiper en composteurs individuels et collectifs et le coût équivalent seront chiffrés dans le cadre de l'étude Plan biodéchets 2023, en lien avec la stratégie de déploiement du tri à la source de la CAB. Le taux de 50 % utilisé pour l'évaluation budgétaire et un taux médian qui est susceptible d'évoluer de façon importante en fonction des conclusions de l'étude.



Nature des investissements et estimation financière				
Communauté d'agglomération de Bastia		Taux d'équipement supp.	Coût unitaire	Budget prévi.
<b>Matériel (taux d'équipement actuel 7% de la pop - 1774 comp)</b>		43%		<b>219 956 €</b>
Reste de la pop à équiper	54 018			
équivalent foyer	23 486			
équivalent maisons (20%)	4 697	2 020	49 €	98 768 €
équivalent logement collectif	18 789	202	600 €	121 188 €
<b>Etude (50% du budget étude Plan biodéchets 2023)</b>				<b>15 000 €</b>
<b>Animation &amp; suivi du dispositif</b>				<b>186 485 €</b>
Compostage partagé (1 référent pour 40 plateformes)		5	30 000 €	151 485 €
Compostage individuel (1 animateur de proximité)			35 000 €	35 000 €
				<b>421 440 €</b>